



Canadian Association
for Community Living

Association canadienne pour
l'intégration communautaire

Diversity includes. On se ressemble.

ÉQUITÉ ET SÉCURITÉ DU REVENU POUR LES CANADIENS AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET LEUR FAMILLE

Mémoire présenté au
Comité permanent des finances de la Chambre des communes

par
l'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC)

Avril 2013

L'ACIC est une fédération nationale de familles regroupant plus de 40 000 membres qui font partie de quelque 300 associations locales et 13 associations provinciales ou territoriales. Nous nous employons à aider les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille à être des chefs de file pour la promotion de l'intégration dans leur vie personnelle comme dans leur collectivité. Nous atteignons ces objectifs au Canada et dans le monde en partageant des renseignements, en encourageant le leadership pour l'intégration, en mobilisant les chefs de file communautaires et les décideurs, en favorisant l'innovation et en appuyant la recherche. Nous nous efforçons d'en arriver à une pleine participation à la vie communautaire, d'éliminer la marginalisation et la discrimination en raison de la déficience intellectuelle, de favoriser le respect pour la diversité et les droits de la personne afin d'assurer l'équité pour tous les Canadiens.

Introduction

Nous savons que :

- Les Canadiens ayant une déficience risquent davantage de vivre dans la pauvreté que les autres Canadiens.
 - les adultes ayant une déficience intellectuelle sont trois fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les Canadiens non handicapés;
 - plus de 75 % des adultes ayant une déficience intellectuelle qui ne résident pas avec des membres de leur famille vivent dans la pauvreté.
- Les enfants handicapés sont deux fois plus susceptibles que les autres de grandir dans un foyer qui compte sur l'aide sociale comme principale source de revenu et les familles ayant des enfants handicapés sont davantage susceptibles de souffrir de la pauvreté.
- Plus de deux millions de Canadiens adultes ayant une déficience ne bénéficient pas de toutes les ressources nécessaires en ce qui concerne l'éducation, le milieu de travail, les aides spécialisées, les aménagements résidentiels et les autres mesures de soutien pour participer pleinement à la vie collective.
- Un peu plus de la moitié des enfants handicapés n'ont pas accès aux appareils et aux aides spécialisées dont ils ont besoin.
- Plus de 55 % des adultes handicapés en âge de travailler sont en chômage ou ne sont pas sur le marché du travail. Chez les femmes handicapées, ce taux atteint presque 60 %.
 - Plus de 70 % des adultes ayant une déficience intellectuelle sont en chômage ou ne sont pas sur le marché du travail.

Cercle vicieux de la pauvreté

Au Canada, les personnes handicapées et leur famille sont confrontées à des taux de pauvreté disproportionnés et inacceptables. Ces taux résultent en grande partie de l'absence des mesures de soutien nécessaires pour accéder à l'éducation, à la formation, à l'emploi et à une vie communautaire active. La pauvreté découle à la fois de l'exclusion et du manque de soutien, ce qui perpétue l'exclusion et la vulnérabilité en créant un « cercle vicieux ».

Les Canadiens handicapés sont trop souvent confinés à des régimes de soutien du revenu inadéquats, dévalorisants et inefficaces qui n'ont jamais été conçus pour répondre à leurs besoins financiers véritables. Mis sur pied à titre de solution de dernier recours, les régimes d'aide sociale sont devenus une solution de premier recours pour les Canadiens ayant une déficience intellectuelle.

Facteurs de dissuasion pour les personnes handicapées

Les régimes de soutien du revenu existants n'aident pas les Canadiens handicapés. Le moment est venu de revoir la manière dont ces régimes sont conçus et mis en œuvre. Les Canadiens handicapés ont droit à un niveau de vie adéquat et à un soutien du revenu non dévalorisant qui ne les pénalise pas.

Les régimes actuels sont notamment problématiques du fait que l'admissibilité aux mécanismes de soutien est restreinte à mesure que le revenu d'emploi augmente. Pour bon nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle, il est ainsi préférable de s'en tenir à l'aide sociale. En effet, le revenu gagné est souvent insuffisant pour subvenir aux besoins particuliers liés à la déficience.

En outre, bien des provinces et territoires récupèrent une partie des revenus d'emploi, ce qui oblige les personnes ayant une déficience intellectuelle à se tourner vers les programmes de sécurité du revenu pour bénéficier des mesures de soutien spécialisées qui leur permettent d'avoir accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et à une vie communautaire active.

Il convient de revoir en profondeur les régimes en place afin d'éliminer ces facteurs de dissuasion et de bâtir une structure plus adéquate pour l'aide au revenu et les mesures de soutien offertes aux personnes handicapées.

De l'action et du changement

Au cours des dernières années, la collectivité des personnes handicapées, sous la direction de l'ACIC et du Conseil des Canadiens avec déficiences, s'est réunie dans le cadre de l'initiative *Mettons fin à l'exclusion* afin d'élaborer une vision pour un Canada pleinement inclusif et accessible et un plan d'action national en la matière. Ce plan d'action national jette les bases d'un programme global d'intervention en faveur des personnes handicapées. Il dégage les quatre grands objectifs suivants pour concrétiser la vision d'un Canada pleinement inclusif et accessible :

1. améliorer le **soutien offert aux Canadiens handicapés** afin qu'ils puissent être des citoyens autonomes et actifs qui participent pleinement à la société;
2. amplifier le rôle du gouvernement fédéral pour ce qui est d'**atténuer la pauvreté** des personnes handicapées et de leur famille, ce qui permettrait aux provinces et aux territoires de consentir de nouveaux investissements pour le soutien aux personnes handicapées;
3. instaurer des mesures d'intégration au **marché du travail**;
4. jouer un rôle **national au chapitre du développement social** afin de favoriser l'accessibilité et l'inclusion dans la collectivité.

En outre, l'ACIC exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires en reconnaissance des impacts économiques à court et à long terme pour les personnes devant prodiguer des soins à un proche handicapé.

Selon l'ACIC, les étapes suivantes sont essentielles pour façonner un programme global à long terme afin d'assurer un revenu équitable aux Canadiens handicapés et à leurs proches qui en prennent soin.

1. Créer une instance de haut niveau relevant des ministres des Finances et de RHDC en matière d'équité et de sécurité du revenu pour les Canadiens handicapés et leur famille

Le gouvernement fédéral devrait établir une instance de haut niveau, relevant à la fois du ministre des Finances et du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, qui serait chargée d'explorer les options pour la réforme concernant la pauvreté et le revenu, notamment via un rôle accru du gouvernement fédéral dans le soutien du revenu. Cette instance pourrait commencer à tracer les grandes lignes d'une stratégie et d'une vision à long terme pour mieux soutenir les personnes handicapées et mettre un terme à la pauvreté qui touche depuis trop longtemps la majorité des personnes handicapées et leur famille. En premier lieu, l'instance pourrait étudier la création d'un crédit d'impôt pour les personnes handicapées (CIPH) remboursable pour les Canadiens à faible revenu.

2. Faire preuve de leadership en organisant une rencontre des ministres FPT pour discuter de la sécurité du revenu et de la participation au marché du travail pour les Canadiens handicapés

Il y a d'importants dédoublements quant aux rôles des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le soutien aux personnes handicapées. Il faudrait définir une stratégie conjointe avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Premières Nations afin de répondre efficacement aux besoins des Canadiens handicapés. Le gouvernement fédéral pourrait faire montre de leadership en organisant un dialogue constructif avec les ministres FPT responsables de la sécurité du revenu et de l'emploi. Une stratégie commune définissant clairement les rôles de chacun des gouvernements et les modes de collaboration pourraient contribuer à un changement véritable. En assumant un plus grand rôle dans le soutien du revenu des Canadiens handicapés, le gouvernement fédéral libérerait des ressources provinciales et territoriales qui pourraient être investies dans le soutien et les services, une priorité pour les personnes handicapées et un élément clé dans la lutte contre la pauvreté.

3. Étendre le rôle fédéral dans la lutte contre la pauvreté chez les Canadiens handicapés

Le gouvernement fédéral joue un rôle prépondérant lorsqu'il s'agit de soulager la pauvreté et d'assurer la sécurité économique des Canadiens. Il a démontré son leadership en la matière en instaurant des programmes comme l'assurance-emploi, le RPC/RRQ, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, la Prestation nationale pour enfants et la Prestation pour enfants handicapés, le Régime enregistré d'épargne-invalidité et diverses autres mesures fiscales.

Le gouvernement fédéral peut prendre des mesures concrètes pour s'attaquer au problème de la pauvreté chez les Canadiens handicapés en envisageant un plus grand rôle sur le plan du soutien au revenu. À court terme, l'instauration d'un CIPH remboursable pour les Canadiens à faible revenu démontrerait un engagement clair et une volonté d'agir pour atténuer la pauvreté. Une telle mesure aurait des conséquences positives immédiates dans la vie des Canadiens handicapés et de leur famille. À long terme, un CIPH remboursable pourrait s'inscrire comme la première étape d'une réforme du revenu plus importante qui est nécessaire pour soulager la pauvreté de tous les Canadiens handicapés et de leur famille.

4. Appuyer les Canadiens ayant une déficience intellectuelle qui sont prêts à travailler et aptes à le faire

La meilleure solution pour s'affranchir de la pauvreté passe par un emploi véritable assorti d'un salaire suffisant. Les personnes handicapées constituent entre 30 % et 50 % de la clientèle provinciale des bénéficiaires d'aide sociale, et quelque 20 % d'entre elles vivent avec une déficience intellectuelle. Dans ce dernier cas, on s'attend généralement à ce que la personne frappe à la porte de l'aide sociale dès l'âge de 19 ans. Il est grand temps de bouleverser cette tendance, non seulement pour le mieux-être social et économique des 500 000 adultes en âge de travailler ayant une déficience intellectuelle qui forment la génération actuelle, mais aussi pour ceux des générations à venir. Il s'agit en outre d'autant de ressources inexploitées qui pourraient contribuer à régler les problèmes de productivité et les pénuries de main-d'œuvre qui frappent de plus en plus le Canada.

Le gouvernement fédéral a reconnu les difficultés et les possibilités découlant d'un accroissement de la participation des Canadiens handicapés au marché du travail. Le secteur privé en est arrivé au même constat. Dans son rapport intitulé *Repenser l'inCapacité dans le secteur privé*, un groupe de travail fédéral sur les possibilités d'emploi des personnes handicapées signalait récemment la nécessité d'établir de nouveaux partenariats et de consentir des investissements stratégiques à cette fin. On peut trouver dans toutes les régions du Canada des exemples d'initiatives couronnées de succès pour l'emploi des

personnes ayant une déficience intellectuelle. Il convient maintenant de miser sur des investissements accrus et mieux ciblés dans six secteurs de programme clés afin de bâtir sur ces réussites pour favoriser l'emploi et l'équité du revenu pour l'ensemble des Canadiens ayant une déficience intellectuelle :

- **Capacité et confiance des employeurs** — Les employeurs ayant la confiance, les connaissances et le soutien nécessaires pour employer des personnes ayant une déficience intellectuelle conviennent qu'une telle politique d'inclusion est avantageuse pour leur entreprise.
- **Transition de l'école au marché du travail pour les jeunes** — L'emploi contribue à l'autonomie des jeunes ayant une déficience intellectuelle et jette les bases de perspectives nettement meilleures pour les générations futures.
- **Programmes d'enseignement postsecondaire et de formation favorisant l'intégration** — 80 % des étudiants ayant une déficience intellectuelle qui ont participé à des programmes postsecondaires misant sur l'intégration ont trouvé un emploi dans leur domaine d'études.
- **Réseaux d'employeurs** — La collaboration avec des réseaux d'employeurs a permis de créer non seulement de l'emploi, mais aussi de nouveaux chefs de file dont les efforts en faveur de l'inclusion auront des répercussions pendant de nombreuses années à venir.
- **Entrepreneuriat et travail indépendant** — Comme pour tous les autres Canadiens, l'entrepreneuriat offre des solutions flexibles aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui ne recherchent pas nécessairement une relation employeur-employé traditionnelle.
- **Modernisation des systèmes communautaires de soutien à l'emploi** — Des pratiques novatrices misant d'abord et avant tout sur l'emploi peuvent remplacer les programmes et les ateliers protégés actuellement réservés aux personnes handicapées.

Le Canada ne peut se permettre d'exclure du marché du travail les personnes ayant une déficience intellectuelle. Un investissement est requis en vue de déployer à plus grande échelle les mesures qui ont fait leur preuve pour concrétiser la contribution et la participation productive de ce groupe auquel cette possibilité est trop souvent refusée. Un tel investissement procurerait les avantages suivants :

- Économies annuelles quant aux coûts de l'aide sociale, accroissement des recettes fiscales provinciales et fédérales découlant de l'impôt sur le revenu, et augmentation des recettes tirées des taxes de vente grâce à un nouveau groupe de consommateurs qui auraient désormais les moyens de dépenser.
- Fin du cycle de la dépendance, réduction de la demande dans les institutions et les programmes de jour, et élimination progressive du besoin de services spécialisés (quelque 2 milliards de dollars en Ontario seulement).

- Accroissement du taux de maintien de l'effectif, ce qui réduit les coûts d'embauche, de formation et de gestion des employés.
- Exemples concrets de personnes ayant des besoins importants qui contribuent à part entière à la vie de leur collectivité; le changement global des perceptions pourrait bénéficier à tous les groupes marginalisés et remodeler le portrait de la diversité canadienne.

5. Sécurité du revenu pour les aidants naturels

Nous savons que les parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle doivent refuser des offres d'emploi (27,8 %); travailler moins d'heures par semaine (33,6 %); et refuser des promotions (17,1 %). Dans une proportion considérable de ces familles, l'un des parents (habituellement la mère) doit renoncer au marché du travail en raison de ses responsabilités d'aidant naturel. On voit de plus en plus de parents vieillissants qui doivent continuer à offrir la plus grande partie du soutien dont leurs enfants ont besoin même après avoir atteint l'âge adulte. Il est tout à fait inacceptable que des familles canadiennes doivent encore mettre en péril leur sécurité économique actuelle et à venir, et souvent également leur santé et leur bien-être, pour prendre soin d'un proche.

Les familles s'occupant d'un proche ayant une déficience intellectuelle doivent avoir accès aux mesures de soutien et aux services nécessaires pour assurer sa pleine intégration au sein de l'unité familiale sans qu'il y ait de répercussions négatives sur la sécurité économique et le bien-être financier de la famille.

Un Canada pleinement inclusif et accessible mise sur la reconnaissance du rôle des familles en tant qu'unité de base fondamentale dans notre société et à titre de pont indispensable vers la concrétisation de la citoyenneté et l'intégration à part entière de leurs membres handicapés. Voici donc les recommandations de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire à cette fin :

1. Il faut bonifier le **Régime de pensions du Canada** en élargissant les dispositions d'exclusion et en permettant les cotisations au régime pour ceux qui s'absentent du marché du travail pour prendre soin d'un proche handicapé.
2. Il y a lieu d'instaurer une **prestation fiscale remboursable pour les familles** qui prennent soin d'un proche ayant une déficience.
3. On doit modifier le **Code canadien du travail** afin de prévoir des congés familiaux pour ceux qui doivent s'absenter temporairement du travail pour prendre soin d'un proche handicapé.

4. Il convient de revoir le régime de **prestations de compassion de l'assurance-emploi** afin d'étendre la protection aux membres d'une famille qui doivent s'absenter temporairement de leur travail pour prendre soin d'un proche handicapé.
5. Il faut explorer les différentes options possibles pour assurer le soutien nécessaire aux aidants naturels qui, du fait de leurs responsabilités particulières, n'ont pas la capacité financière de cotiser au RPC ou à d'autres mécanismes d'investissement, et ne peuvent bénéficier des mesures recommandées précédemment.

Conclusion

Il faut intervenir sans tarder pour améliorer la sécurité du revenu et la situation d'emploi des Canadiens handicapés et de leur famille. Nous avons tous un rôle à jouer pour veiller à bâtir des collectivités misant sur l'inclusion où les Canadiens handicapés sont non seulement les bienvenus mais peuvent aussi apporter une contribution appréciée en tant que citoyens à part entière. Le gouvernement fédéral peut prendre des mesures concrètes pour appuyer les efforts visant à faire du Canada un pays pleinement inclusif et accessible pour tous. Le gouvernement fédéral dispose des outils et des capacités requises pour améliorer véritablement le sort à long terme des Canadiens ayant une déficience intellectuelle et de leur famille pour ce qui est de la sécurité financière et de l'équité du revenu. Il est possible d'y parvenir en favorisant leur mieux-être social et économique en même temps que celui des collectivités de tout le Canada, ce qui aidera aussi notre pays à régler ses problèmes de main-d'œuvre et de productivité. Il est temps d'agir.